

Saint-Denis, le 4 avril 2022

Le Proviseur

à

Tous les personnels



Objet : **Nouveau protocole sanitaire mis en œuvre au lycée Leconte De Lisle à partir du lundi 4 avril 2022**

Lycée Leconte de Lisle

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que le protocole sanitaire à appliquer dans les établissements scolaires passe au **niveau 1 à compter de lundi 4 avril 2022**.

Direction

Ce passage au **niveau 1 (vert)** implique notamment :

Dossier suivi par  
Thierry BUSSY

Téléphone  
02 62 94 79 24  
06 92 33 13 33  
Fax  
02 62 94 79 21  
Mél  
Ce.9740001H  
@ac-reunion.fr

- la fin de l'obligation du port du masque en intérieur pour tous les personnels et les lycéens en cohérence avec les évolutions retenues pour la population générale ;
- la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves en veillant toutefois dans un premier temps et dans la mesure du possible, à limiter les brassages trop importants entre groupes-classe et niveaux notamment pendant les temps de récréation et de restauration ;
- la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives (retour des sports de contact en intérieur) ;
- le maintien des mesures relatives au lavage des mains, à l'aération des espaces clos au moins 5 minutes toutes les heures et à la désinfection des surfaces fréquemment sollicitées au moins une fois par jour.

3, allée des étudiants  
BP 40037  
97490 Sainte-Clotilde  
Ile de La Réunion

Ainsi, **le port du masque par l'ensemble des élèves et les personnels n'est plus obligatoire dans les espaces clos** (salles de classe, de réunion, réfectoires, ...), toutefois, si les personnels, les responsables légaux ou les élèves le souhaitent, ils pourront continuer à porter le masque.

Par ailleurs, **le port du masque est recommandé** pour les personnes positives à la Covid-19 durant les 7 jours qui suivent leur période d'isolement et les cas contacts à risque ainsi que les personnes symptomatiques.

Enfin, le **protocole sanitaire cesse de s'appliquer à compter du 4 avril 2022 dans les services administratifs** : fin du port du masque obligatoire et de la distanciation physique. Il conviendra cependant de continuer à appliquer les règles d'hygiène comme le lavage des mains, le nettoyage des surfaces et l'aération des locaux.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Proviseur

Thierry BUSSY

